



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
06.01.2010

Date de la convocation des conseillers:
06.01.2010

point de l'ordre du jour :
4A

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 janvier 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, et Baum, conseillers,

Clement Jeannot, secrétaire communal,

Absents: Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Hannen, Wohlfarth et Becker, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Emmanuel Cornélius, prolongation de stage.

Vu sa délibération du 7 décembre 2007 portant nomination provisoire de Monsieur Emmanuel Cornélius, né le 2 avril 1968 à Luxembourg, aux fonctions d'attaché administratif de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 21 janvier 2008, No L/12353/08,

Considérant que l'attaché administratif ne peut bénéficier d'une nomination définitive qu'après avoir subi avec succès un examen de fin de formation générale et un examen de fin de formation spéciale, examens organisés soit par l'Institut National d'Administration Publique, soit par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que l'intéressé a suivi auprès de l'INAP la formation générale prévue, mais n'a pas pu se soumettre à la formation spéciale étant donné que celle-ci n'a pas été organisée dans les délais nécessaires permettant à Monsieur Emmanuel Cornélius de remplir toutes les conditions requises pour qu'une nomination définitive puisse lui être conférée,

Vu la circulaire ministérielle No 2385 du 9 juillet 2003 relative aux nominations définitives des fonctionnaires communaux devant suivre la formation spéciale prévue par le règlement grand-ducal du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux,

Considérant que par conséquent le service provisoire devra être prolongé,

Vu la demande du 17 décembre 2009 aux termes de laquelle Monsieur Emmanuel Cornélius requiert une prolongation de stage de douze mois,

Vu les dispositions statutaires s'y rapportant,

Vu l'avis de la commission du personnel du 11 janvier 2010,

Vu l'avis favorable du 11 janvier 2010 de la délégation du personnel « fonctionnaire et employé »,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

d é c i d e
à l'unanimité

de prolonger la durée du service provisoire de Monsieur Emmanuel Cornélius, préqualifié, de douze mois.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 18.1.10.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

